



LE NOUVEL OBSERV'ACTEUR

SGSS et S2E - NANTES

Avril 2019 - N° 180

Dans ce numéro :

Vote AG	1
Intéressement Participat°	2.1
Réunions semestrielles	2.2
Parts variables	2.3

Salariés actionnaires, parlons d'une seule voix !

Le mardi 21 mai 2019 aura lieu l'assemblée générale des actionnaires de Société Générale.

1^{er} bloc d'actionnaires de la Société Générale : salariés et retraités du groupe, nous représentons 6,17 % du capital et 10,91 % des droits de vote au 31/12/2018.

La CFDT vous propose de parler d'une seule voix en donnant vos droits de vote à :

Monique MOTSCH

**Délégation Nationale CFDT Espace 21/2
32 place Ronde**

92 972 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

Et nous en informer si possible via : delegation-nationale@cfdt-sg.fr.

Si vous détenez des parts dans le fonds E, votez en vous connectant sur le site de l'Epargne salariale Esalia et cochez la case « donner un pouvoir à un tiers » et en indiquant l'adresse ci-dessus. Si vous ne faites rien, vos droits de vote seront attribués au président du Fonds E, qui suivra les directives de la Direction.

Si vous avez encore vos 40 actions gratuites attribuées en 2015, votez via le site Sharinbox et donnez pouvoir à Monique MOTSCH.

Vous retrouverez les positions de la CFDT expliquées par résolution sur notre site cfdt-sg.fr.

Nous avons les droits de vote pour nous exprimer, ne restons pas muets sur la rémunération de nos actionnaires (résolution N° 3) ou celles de nos dirigeants (résolutions 14 à 23).

Le montant du dividende est à 2,20€ depuis 2016 quelque soit nos résultats. Régulièrement la Direction nous rappelle que l'environnement est difficile, que nos activités sont de moins en moins rentables, que les

taux restent très bas et pourtant le taux de rendement net pour les actionnaires ne cesse d'augmenter, pour atteindre 7,9% en 2018. Difficile aujourd'hui de trouver un placement sur le marché à ce taux-là.

Sur la rémunération de nos Dirigeants, l'an dernier, nous avons pointé du doigt la rémunération de 925 000 € pour une fonction non exclusive du Président du Conseil d'Administration, Lorenzo Bini Smaghi, et du financement de son logement de fonction à 53 533 € par an.

Cette année, ce sont les montants perçus par Bernardo Sanchez Incéra à son départ au titre de convention et engagement signés auparavant soit 400 000 € au titre de la clause de non-concurrence et 1 600 000 € au titre de l'indemnité de départ qui nous

ont fait tousser. Habituellement lors de démission, ces montants ne sont pas dûs, ce qui a été le cas pour le départ de Didier Valet.

Pour Bernardo Sanchez

Incéra, on a considéré que son départ était contraint, c'est pourquoi il a pu en bénéficier malgré tout. Pour rappel, il a refusé le poste que la Direction voulait lui confier, suite à au renouvellement de la Direction générale et décidé de démissionner, si c'est cela que l'on appelle contraint...

On peut noter également qu'en 2018, le nombre de Directeurs Délégués est passé de 3 à 4 augmentant la masse salariale de 800 000 € pour les années à venir, tarif pour un DG.

Ne laissez personne voter pour vous. Attention, notre abstention conforte les positions de la Direction. Prenez le temps de donner pouvoir à Monique MOTSCH qui portera les positions affichées par la CFDT.

Assemblée générale



NOA d'honneur



Le chiffre du mois : 0

Au SNB/CFE-CGC qui a signé début avril avec les patrons des banques, un accord sur le CDI d'opération, l'augmentation du nombre de CDD et la diminution du délai de carence entre 2 CDD. La CFDT a fédéré et a fait annuler l'accord.

Les montants communiqués par la Direction sur les moyennes de parts variables ou même par tranche, rien...et dire qu'il faut libérer la parole ...

Le 26 mai prochain auront les élections européennes.

Fidèle à son engagement européen, la CFDT a décidé, à l'approche de ces élections de mettre le dernier numéro de CFDT magazine entièrement consacré à l'Europe, en accès libre et gratuit sur le web ([en cliquant ici](#)) afin d'encourager le plus grand nombre à voter pour l'Europe !

Pourquoi consacrer un numéro entier de CFDT Magazine à l'Europe? Parce que les élections européennes ont lieu le 26 mai en France et que les députés européens que nous élirons ce jour-là seront chargés de définir l'avenir de l'Union européenne post-Brexit... ce qui n'est pas une mince affaire face à l'importance des défis (démocratiques, sociaux, écologiques, économiques) à relever.

Intrinsèquement proeuropéenne par son histoire et son engagement, la CFDT encourage les citoyens en général et ses adhérents en particulier à voter lors de ce scrutin capital pour l'Union européenne.

Bien entendu, la CFDT ne donne pas de consigne de vote.

À travers nos rubriques habituelles, nous nous sommes efforcés de mettre en lumière avec rigueur et objectivité les forces, sans pour autant masquer les faiblesses, de l'Europe. Et contrairement à ce que pensent les tenants d'un repli nationaliste, l'Europe ne peut certes pas tout mais elle est «une partie de la solution». C'est pourquoi la CFDT s'engage plus que jamais en faveur d'une Europe plus protectrice!

Nicolas BALLOT,
rédacteur en chef
de CFDT magazine

Participation intéressement : Faites votre calcul

Pour cette année, le montant global de participation et intéressement passe de 100.1 M€ à 116,96 M€, soit une hausse de 16.8 %. Bien qu'en hausse, ce montant reste encore trop faible.

Ce montant se décompose en :

- 62.68 M€ versés au titre des résultats de SGPM
- 12,99 M€ versés au titre des résultats de BDDF
- 35.28 M€ calculés sur le montant des dividendes versés par Société Générale
- 6 M€ calculés sur son positionnement RSE (Responsabilité socié-

tales des entreprises).

Pour estimer votre quote-part, la CFDT vous propose comme chaque année le tableau ci-dessous et aussi depuis l'année dernière un simulateur sur notre site internet [cfdt-sg.fr](https://www.cfdt-sg.fr/le-simulateur.html) (ou directement sur cette adresse : <https://www.cfdt-sg.fr/le-simulateur.html>) qui va vous permettre d'obtenir un calcul plus précis à partir de votre salaire de base.

Le montant de participation versé est proportionnel au salaire brut perçu en 2018 (plafonné à 119 196 €).

Le montant d'intéressement est proportionnel au salaire de base brut

perçu 2018 (avec un minimum de 29 799 € et un plafond de 119 196 €).

L'intéressement de performance, son montant individuel est proportionnel au nombre de jours de travail effectif en 2018. Les deux intéressements sont fusionnés lors du versement.

Comme chaque année, nous comparons avec ce que verse notre principal concurrent, la BNPP, qui gratifie ses salariés d'une participation et intéressement avec un minimum de 4.316 € et pour le maximum de 11.445 €.

Revenu	participation	intéressement	i performance	total
20 000	95,68	936,53	713,23	1.745,44
30 000	143,52	942,84	713,23	1.799,59
40 000	191,36	1.257,12	713,23	2.161,71
50 000	239,20	1.571,41	713,23	2.523,83
60 000	287,04	1.885,69	713,23	2.885,96
70 000	334,88	2.199,97	713,23	3.248,08
80 000	382,72	2.514,25	713,23	3.610,20
90 000	430,56	2.828,53	713,23	3.972,32
100 000	478,40	3.142,81	713,23	4.334,44

Réunion semestrielle

La CFDT est la seule organisation syndicale de l'établissement à continuer à organiser chaque semestre, une réunion d'information syndicale. Ce temps d'échange de 45 minutes sur le temps de travail est un droit dont dispose chaque salarié. Pour la CFDT, c'est l'occasion d'aborder les sujets du moment, vote à l'AG SG, le nouveau plan d'économies, les prochaines élections....mais aussi votre actualité, vos préoccupations, vos idées et vos suggestions.

Rendez-vous dans le hall 2

le mardi 7 mai de 14 h à 14 h 45

Le jeudi 16 mai de 13 h 30 à 14 h 15

La Cfdt vous invite à faire

une pause syndicale

autour d'un café



Communication de la Direction sur les parts variables



Plus les années passent moins la Direction communique sur les parts variables. Voici la réponse qui nous a été faite en plénière de DP (Extrait du compte rendu fait par la Direction de la réunion du 5 Avril Direction disponible sur le Jive RH) : *Conformément aux pratiques du Groupe, nous ne communiquons pas sur les éléments de rémunération. ...Contexte SGSS global, l'enveloppe de bonus est en baisse de 8%, les bonus inférieur 1800€ ont été protégés sauf si problématique de rendement.*

La CFDT vous invite à consulter l'ensemble de la réponse, même s'il n'y a rien de nouveau, elle a le mérite de rappeler ce qui est la règle.

Si vous n'êtes pas satisfait ou si vous pensez que un peu de part variable en moins et/ou un peu de salaire en moins que les autres, cela commence à faire beaucoup, venez nous rencontrer pour faire le point.

Une réaction, une question, une suggestion, n'hésitez pas, contactez-nous via cfdt.sgnantes@gmail.com

Numéro rédigé par Nathalie COUCHELLOU, Nathalie MOURRAIN